



MAIRIE DE TRAVAILLAN
84850

Téléphone 04 90 37 24 01
Télécopie 04 90 37 79 88

**COMPTE RENDU
SOMMAIRE DU CONSEIL
MUNICIPAL EN DATE DU
19 Novembre 2018**

Régulièrement convoqué dans le lieu habituel, le Conseil Municipal s'est réuni, dans la Salle de la Mairie.

Présents : Gérard SANJULLIAN, Jean Pierre DELFORGE, Isabelle DALADIER, Bernard NEGRON, Patricia LISPAL, René MARTIN, Damien ROZIER, Daniel MAYER, Marie Ange SANJULLIAN, Gilles GASQ, Marie Christine ANDRIEU, Karine CHIROL, Cyril BRUSCOLINI, Clotilde FALLAS

Absent : Julien CHALAYE

Secrétaire de séance : Bernard NEGRON

Approbation à l'unanimité et sans aucune réserve du procès verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 31 Aout 2018.

Le Maire indique avoir reçu des cartes de remerciements de Mesdames Simone et Karine CHIROL et de Madame Christiane MACIP, suite aux deuils qu'ils ont subis.

1 REU (Répertoire Electoral Unique)

Le Maire fait un point sur la réforme de la tenue et des révisions des listes électorales dont voici les principaux points à retenir :

- Nouvelle réforme à compter du 01/01/2019
- Suppression de la commission administrative de révision des listes électorales
- Le Maire devient compétent pour statuer sur les inscriptions et les radiations sous 7 jours

Une commission de contrôle composée de 3 membres à postériori :

- Un membre du Conseil
- Un délégué du Préfet et un délégué du Tribunal, la composition est nommée par arrêté préfectoral au plus tard le 10 Janvier 2019.

Cette commission aura le pouvoir de réformer favorablement ou défavorablement les décisions du Maire.

Elle se réunira et examinera les recours des usagers ayant reçu un refus d'inscription ou une notification de radiation. Si un RAPO (Recours Administratif Préalable Obligatoire) est déposé, la Commission devra se réunir avant tout scrutin.

2 Indemnité au Comptable

Le Maire informe que le Trésorier Principal a quitté ses fonctions le 31 mars 2018 et qu'il a été remplacé par 2 successeurs consécutifs. Il y a donc lieu de délibérer à nouveau pour l'attribution de l'indemnité au « *prorata temporis* ».

Le Conseil a voté :

- 13 voix POUR et une ABSENTION.

3 Modification des statuts de la CCAOP

Le Maire indique que la compétence Electrification rurale pour la maîtrise d'ouvrage des travaux d'électrification avec le renforcement, l'extension et l'entretien des réseaux, ainsi que le contrôle de la distribution et de la qualité de l'électricité publique est une nouvelle compétence de la CCAOP approuvé en Conseil Communautaire.

Il précise également la nouvelle adresse de la CCAOP.

Il convient que chaque commune membre émette un avis sur la modification des statuts ainsi modifiés.

Le Conseil à l'unanimité, approuve les modifications apportées aux statuts de la CCAOP

4 Projet Bibliothèque d'Ecole

Le Maire informe d'une demande déposée en Mairie en date du 28 septembre dernier concernant un projet « Bibliothèque d'Ecole ».

Il précise que l'école communale peut bénéficier d'une dotation de 1500 €.

En contrepartie la commune doit financer au minima la somme de 200 €.

Le dossier devant être adressé le 5 octobre au plus tard et vu l'urgence, il a accordé l'aide financière pour l'achat de livres, mobilier. Le Conseil, à l'unanimité, approuve le financement du projet à hauteur de 200 €.

5 DIA ROUX / ROUX-DELALIN

Le Conseil, à l'unanimité, renonce à exercer son Droit de Préemption concernant la vente de la propriété de Mr et Mme ROUX Jean Paul au profit de Mr et Mme ROUX-DELALIN, sise 1090 Chemin St Paul à TRAVAILLAN.

6 DIA GASQ / SARL SOPROMA

Le Conseil, à l'unanimité, renonce à exercer son Droit de Préemption concernant la vente de la propriété de Mr Gilles GASQ au profit de la SARL SOPROMA, sise 1150 Route de Cairanne à TRAVAILLAN.

7 Location d'un terrain communal

Ce point est reporté par manque d'éléments et d'informations du demandeur.

8 Augmentation du prix du ticket de CANTINE

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'augmenter le prix du ticket de CANTINE qui passe de 2.65 € à 2.70 € à compter du 2 Janvier 2019.

9 Augmentation du ticket de GARDERIE

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'augmenter le prix du ticket de GARDERIE qui passe de 3.00 € à 3.10 € à compter du 2 Janvier 2019.

10 Augmentation du prix de la location de la salle des fêtes

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'augmenter les tarifs de location de la Salle des fêtes et ce à compter du 1^{er} Janvier 2019. (Consultables et affichés en Mairie).

11 Augmentation du prix de location du Parking et du Ball trap

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'augmenter le prix de la location du Ball Trap ainsi que le prix de la location du parking de la Salle des Fêtes à compter du 1^{er} janvier 2019.

Comme suit :

- Ball Trap : pour les habitants de la commune 130 € et 170 € pour les extérieurs,
- Pour le parking de la salle des fêtes, le montant est fixé à 170 €.

12 Augmentation des prix des loyers des logements communaux

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'augmenter les prix des loyers des logements communaux sur la base des Indices de Référence des Loyers de l'INSEE, à compter du 1^{er} Janvier 2019.

Questions Diverses

Le Maire indique avoir été saisi par l'école d'un nouveau Plan Numérique. Il indique que ce dossier urgent, doit être adressé dans les 3 jours. Il précise qu'un devis a été demandé afin de connaître le montant prévisionnel de ce dispositif qui devra être inscrit au Budget 2019.

Le Maire rappelle les problèmes récurrents d'animaux errants et l'arrêté d'interdiction de divagation. Il informe qu'à compter du 20 novembre 2018, tout animal trouvé sera systématiquement conduit à la SPA de l'Isle sur la Sorgue, établissement avec lequel la Mairie a un partenariat et précise que tous les frais s'y rapportant seront de la responsabilité du ou des propriétaire(s).

Le Maire informe que le permis de construire Mistral Habitat a été déposé et accordé. Une demande de retrait a été formulée par les voisins. Le dossier est dans les mains de l'avocat de la CCAOP, service instructeur. Cette demande a été refusée.

Le Maire indique qu'un dernier Conseil municipal devrait se tenir le 18 décembre prochain, il sera suivi d'un apéritif dinatoire ou sera convié le personnel communal pour la remise d'un colis de Noël.

Jean Pierre DELFORGE indique que la distribution des colis pour les anciens aura lieu le samedi 22 décembre matin. Une réunion préparatoire est prévue le vendredi 21 décembre à 18h30 le plus grand nombre de conseillers est souhaité.

René MARTIN informe que l'état du chemin entre St Paul et St Pierre se dégrade. Le Maire indique que le Chemin de la Séverine est dans le même cas. Bernard NEGRON précise que ce dernier a bénéficié il y a deux ans d'une remise en état et qu'il ne dessert qu'une seule propriété. Le Maire informe que la Mairie n'a aucune obligation concernant les chemins ruraux et propose de faire réétudier prochainement lesdits chemins.

Marie Ange SANJULLIAN demande à ce que les plaques des monuments aux morts soient nettoyées afin d'être plus lisible.

Tous les points ayant été abordés, la séance a été levée à 19 heures 30.

Vu par nous, Gérard SANJULLIAN, Maire de la Commune de Travaillan, pour être affiché à la porte de la Mairie en date du 20 novembre 2018, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 Août 1884.

Secrétaire de séance
Bernard NEGRON



Travaillan le 19 Novembre 2018
Gérard SANJULLIAN, Maire

